



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 1^{er} JUILLET 2026**

DATE DE CONVOCATION : 25 JUIN 2026
DATE DE PUBLICATION : 25 JUIN 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 33

Sous la Présidence de Monsieur Brice LAURET, Maire de FACHES-THUMESNIL,

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur MATHIEU BASSEZ a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, à l'unanimité.

APPEL DES MEMBRES

Il a été procédé à l'appel des membres et à l'enregistrement des procurations comme indiqué ci-dessous :

Étaient présents : Marie-Aude ANSART, Mathieu BASSEZ, Tarik BOUAÏSSA, Olivier BRUYNOGHE, Frédérique COISY, Jessica DABBEBI, Jimmy DAUCHY, Mathilde DELEFORGE, Jean-Luc DELIERRE, Mohamed EL ALLALI, Brice LAURET, Clément LEBLOND, Charlotte LEROY, Jean-Marc LEVILLAIN, Christopher LIÉNARD, Didier MAHÉ, Violaine MAREIGNER, Constantine MIR, Karine MORAND, Roseline MORTKA, Anna MOUILLARD SEMINERIO, Patrick PROISY, Véronique ROELS, Mathieu ROUX, Frédérique SEELS, Christine TABUTAUD, Alexandre TORNUTU

Étaient excusés avec pouvoir : Abdenbi ALILOU, pouvoir à Mohamed EL ALLALI ; Bernard BALCEREK, pouvoir à Jessica DABBEBI ; Marc CAUX, pouvoir à Alexandre TORNUTU ; Touhami DAHOU, pouvoir à Mathieu ROUX ; Stéphane HOJAIRY, pouvoir à Frédérique SEELS ; Cynthia PAQUEMAR, pouvoir à Frédérique COISY

Formant la majorité des membres en exercice ;

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal de FACHES-THUMESNIL peut valablement délibérer.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES-THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES-THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 059-215902206-20260703-DEL2026076-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
SÉANCE DU MERCREDI 1^{er} JUILLET 2026**DEL N° 2026/076****DÉLÉGATION : ÉDUCATION, AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE****RAPPORTEUR : MADAME JESSICA DABBEI****OBJET : TARIFS 2026 – 2027 – ATELIERS THÉÂTRE****PIÈCE JOINTE : COPIE DE LA DÉLIBÉRATION PRÉCÉDENTE (DEL2025/108)**

Monsieur le Maire rappelle que le Service Jeunesse organise en partenariat avec une compagnie de théâtre professionnelle, des ateliers théâtre en période scolaire. En 2026/2027, 6 ateliers théâtre à destination des jeunes faches-thumesnilois de 8 à 17 ans seront mis en place. Le montant de la participation des familles est progressif en fonction du Quotient Familial. Il est proposé de rendre possible le paiement au trimestre pour permettre à des jeunes de s'inscrire dans les ateliers en cours d'année (sous réserve de places disponibles).

QF	€ / an	€/ trimestre	€ / trimestre avec reduction	€ / an avec reduction
0 à 457	45	15	3,75	11,25
458 à 579	60	20	5	15
580 à 670	75	25	12,5	37,5
671 à 777	90	30	21	63
778 à 945	105	35		
946 à 1158	120	40		
1159 à 1402	138	46		
+ de 1402	153	51		
Extérieurs	192	64		

À titre d'information, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a adopté la délibération n°2022/10 lors de sa séance du 21 Avril 2022, afin de faciliter l'accès au Pass Sport et Culture.

Dans le cas présent, les jeunes Faches-Thumesnilois pourront se voir délivrer un "Pass Culture" auprès de la direction de la jeunesse et de l'action éducative. Ce "Pass Culture" accorde une réduction sur le droit d'inscription, suivant les conditions ci après :

Quotient Familial	Réduction accordée (en % sur le montant total de la facture)
0 à 579	75%
580 à 670	50%
671 à 777	30%

Après examen, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la délibération présentée.

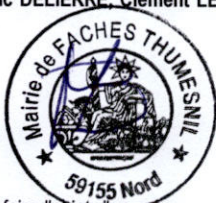
Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver la délibération présentée.

Les membres du Conseil municipal approuvent par :

26 VOIX POUR (Abdenbi ALILOU, pouvoir à Mohamed EL ALLALI, Marie-Aude ANSART, Bernard BALCEREK, pouvoir à Jessica DABBEI, Mathieu BASSEZ, Tarik BOUAÏSSA, Olivier BRUYNOGHE, Marc CAUX, pouvoir à Alexandre TORNU, Frédérique COISY, Jessica DABBEI, Touhami DAHOU, pouvoir à Mathieu ROUX, Jimmy DAUCHY, Mathilde DELEFORGE, Mohamed EL ALLALI, Stéphane HOJAIRY, pouvoir à Frédérique SEELS, Brice LAURET, Charlotte LEROY, Jean-Marc LEVILLAIN, Constantine MIR, Karine MORAND, Roseline MORTKA, Anna MOUILLARD SEMINERIO, Cynthia PAQUEMAR, pouvoir à Frédérique COISY, Véronique ROELS, Mathieu ROUX, Frédérique SEELS, Alexandre TORNU).

7 ABSTENTIONS (Jean-Luc DELIERRE, Clément LEBLOND, Christopher LIÉNARD, Didier MAHÉ, Violaine MAREIGNER, Patrick PROISY, Christine TABUTAUD).

Le Secrétaire,
Mathieu BASSEZ



Certifié exécutoire

Le Maire,
Brice LAURET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr